

Santé au travail : passez à l'action !



INDUSTRIES PLASTIQUE ET CAOUTCHOUC



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Révision des modes de production, robotisation, difficulté à recruter une main d'œuvre qualifiée... Les entreprises de la plasturgie sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore nombreux dans le secteur de la plasturgie.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

500 000

JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

61 %

DES ACCIDENTS LIÉS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

11 %

DES ACCIDENTS LIÉS
À L'OUTILLAGE

EN MOYENNE :

83

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

335

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS ET AUX ARTICULATIONS (TMS)



COUPURES, ÉCRASEMENTS, BRÛLURES

PASSEZ À L'ACTION

↓ Limitez les ports de charges lourdes et réduisez l'exposition aux gestes répétitifs

- Mettez en place des aides à la manutention (centrales matière, préhenseurs de sacs, etc.).
- Mettez à disposition des chariots automoteurs, ponts roulants et tout autre moyen de levage. Formez les salariés à leur utilisation.
- Mettez en place des solutions techniques pour limiter les transvasements manuels et réduire le risque de TMS : tapis convoyeurs, tables élévatrices.
- Aménagez les postes de travail pour réduire les gestes répétitifs.
- Formez les salariés à la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

↓ Mettez en place des moyens de protection (protecteurs fixes, mobiles, barrages immatériels, laser, tapis sensibles, grille, commande bimanuelle)

- Vérifiez régulièrement les dispositifs d'arrêt d'urgence.
- Définissez et signalez les zones de circulation piétonne au voisinage des machines.
- Tenez la machine et son environnement rangés et propres.
- Formez vos salariés à l'utilisation de ces équipements et aux réglages techniques lors des phases de purge pour éviter les projections chaudes.
- Mettez à disposition des salariés des moyens de protection : visières, gants antichaleur, vêtements de travail, etc.



INTOXICATIONS

↓ Organisez le stockage et l'usage des produits chimiques de façon à assurer la sécurité des salariés

- Substituez aux produits les plus dangereux des produits qui le sont moins, en lien avec vos fournisseurs (par exemple : utilisez des matières premières sous forme de pastilles ou de granulés au lieu de poudres).
- Travaillez en vase clos (isolation des opérateurs) et captez efficacement au plus près de la source d'émission de polluants.
- Prévoyez des locaux et armoires dédiés pour le stockage. Séparez les produits incompatibles et mettez en place des dispositifs de récupération (bacs de rétention).
- Formez les salariés à la lecture des pictogrammes et aux règles de compatibilité entre les produits.
- Fournissez des équipements de protection adaptés et formez les salariés à leur utilisation.



BRUIT, VIBRATIONS

↓ Réduisez les niveaux de bruit et de vibrations des outils et des machines

- Choisissez un équipement en tenant compte de son niveau d'émission de bruit et de vibrations, lors de l'achat de machines.
- Prévoyez des cabines insonorisées pour les activités bruyantes ou isolez les machines les plus bruyantes (ex : broyeurs, centrales matière, etc.).
- Mettez en place des revêtements absorbants (murs, plafond) dans l'atelier.
- Mettez à disposition des protecteurs individuels adaptés contre le bruit (casques antibruit, bouchons d'oreilles, etc.) et formez les salariés à leur port.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé
et celle de vos salariés ;
→ réduisez l'absentéisme
et ses conséquences ;

→ améliorez la qualité de vos services ;
De plus, vous vous mettez
en conformité avec les exigences
réglementaires.



→ Les actions de prévention
ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies
professionnelles ne sont pas
une fatalité.

→ Des solutions simples,
éprouvées et rentables existent.

→ Consulter vos salariés avant
de les choisir permet une meilleure
mise en œuvre.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



🔗 www.inrs.fr/plasturgie

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 www.ameli.fr/industrie



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6408** • 3^e édition • mars 2026 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-3043-9

Conception graphique : Clémentine Rocolle / **les réCréatives** • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par l'INRS